Réf. Farde e-Assemblées : 2610229

N° OJ : 164

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 118.500,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, 76210/33101, 77210/33202, et 77210/43501 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :
Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 118.500,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 25.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour l'événement "Pop in the City";
2) 5.000,00 EUR à l'asbl "Bruxelles s'anime" pour l'événement "Brussels Drawing Week + Art On Paper";
3) 10.000,00 EUR à l'asbl "Atomium" pour l'organisation de deux expositions "Here We are! Women in Design 1906-Today" et "Untold Stories, Designers femmes en Belgique 1880-1980" au Brussels Design Museum;

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
4) 22.400,00 EUR à l'asbl "Passa Porta FR" pour l'organisation de la Bourse à l'écriture;
5) 4.500,00 EUR à l'asbl "Centre Culturel Bruxelles Nord - Maison de la Création pour le projet "Les Magnifiques";
6) 2.100,00 EUR à l'asbl "Jamming Entertainment" pour l'événement "Cheza Street Battle" au Théâtre National;
7) 2.500,00 EUR à l'asbl "Association du Quartier Bruegel et des Marolles" pour les "Fêtes de Bruegel 2024";
8) 3.500,00 EUR à l'asbl "Clown Emoi" pour le projet "Le jeu des 7 rencontres clownesques";
9) 4.000,00 EUR à l'asbl "Toneelscholenfestival" pour l'organisation du "Toneelscholenfestival 2024",
10) 1.500,00 EUR à l'asbl "Bah Voyons!" pour la 32e soirée de distribution du panier culturel Kilti bruxellois;

* à l'article 76210/33101 du budget ordinaire 2024 :
11) 500,00 EUR à M. Clément BOURTEMBOURG pour la fête de quartier square Jean Jacobs;
12) 10.000,00 EUR à M. Cédric GERBEHAYE pour l'événement "Odes 2030";

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
13) 5.000,00 EUR à l'asbl "Brussel Behoort Ons Toe" comme subside de fonctionnement 2024;
14) 3.500,00 EUR à l'asbl "Institut Supérieur pour l'Etude du Language Plastique" pour le "Brussels Art Film Festival 2024";

15) 3.000,00 EUR à l'asbl "Pizzicato" pour l'organisation de concerts au Brussels Design Museum;
16) 3.000,00 EUR à l'asbl "Bruxelles nous Appartient" comme subside complémentaire de fonctionnement;
17) 6.000,00 EUR à l'asbl "Muziekpublique" pour le festival "Hide & Seek" 2024;
18) 5.000,00 EUR à l'asbl "La Belle Hip Hop" pour le festival "La Belle Hip Hop" 2024;

* à l'article 77210/43501 du budget ordinaire 2024 :
19) 2.000,00 EUR à l'association de droit public "Maison(s) de quartier - Centre d'animation sociale de quartier" pour l'organisation du voyage culturel et pédagogique à Reims.

Annexes :